

L'association des parents d'élèves de l'école  
Benjamin Rabier organise son vide-genier

**OUVERTURE DES PORTES : 9H À 17H**  
**BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE**



RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

A L'OFFICE DU TOURISME DE BRÉTIGNOLLES SUR MER

1 BVD DU NORD - 02 51 90 12 78

INSCRIPTION DU 14 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE

**BRÉTIGNOLLES SUR MER - SALLE DES FÊTES 14 RUE DE LA GÎTE**

# RÈGLEMENT

Article 1 : Le vide-greniers est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Benjamin Rabier à Bretignolles sur Mer (APEEP). Il se déroulera à la salle des fêtes de la ville le dimanche 12 novembre 2023 de 9h à 17h.

Article 2 : Le vide-greniers est réservé aux particuliers et à l'association elle-même. Les professionnels ou les personnes soumises au régime de l'article L310-2 du code de commerce ne sont pas admis.

Article 3 : Pour les exposants mineurs, une autorisation écrite des parents est nécessaire.

Article 4 : Le mètre linéaire de l'emplacement est fixé à 5,50€, il est possible de louer plusieurs mètres, avec un minimum de 2 et un maximum de 4 mètres linéaires par exposant

Article 5 : L'inscription ne sera validée que si le dossier est complet et le règlement effectué.

Article 6 : Sont fournis 1 table et 1 chaise par mètre linéaire. Le vide-grenier se déroulant en intérieur, l'installation de tentes et barnums n'est pas autorisée.

Article 7 : Les exposants ne peuvent ni exposer ni vendre des animaux vivants ou empaillés, des denrées alimentaires, de l'alcool ou des armes. Ils devront vendre des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce).

Article 8 : Le déballage se fait le jour du vide-grenier de 7h30 à 8h45. Toute installation après 8h45 sera refusée et les droits ne seront pas remboursés.

Article 9 : Les véhicules des exposants ne pourront pas stationner devant les portes en dehors des horaires de déballage et de rangement. Ils devront stationner sur le parking prévu à cet effet.

Article 10 : L'exposant ne peut s'installer à un emplacement autre que celui qui lui aura été affecté par l'organisateur. Il peut au préalable demander à être installé à côté d'une autre personne, l'organisateur fera au mieux pour accéder à cette demande.

Article 11 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui.

Article 12 : Les transactions sont interdites en dehors des emplacements réservés.

Article 13 : Le rangement des stands s'effectue le même jour de 17h à 18h. Chaque exposant sera responsable de la propreté de son emplacement. Les articles non vendus seront ramenés par les exposants et le stand laissé propre et vidé.

L'exposant s'engage à ne pas remballer avant la fin du vide-grenier, sauf autorisation expresse de l'organisateur.

Article 14 : L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols ou détériorations des marchandises exposées ou des objets personnels de l'exposant.

Article 15 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL .....

VILLE .....

TÉLÉPHONE .....

TITULAIRE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ

Carte d'identité

Passeport

Permis de conduire

Pièce d'identité n° .....

Délivrée le ..... Par .....

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES (2,3 ou 4) ..... x 5,50€ = .....

Je m'engage à respecter le règlement du vide-grenier

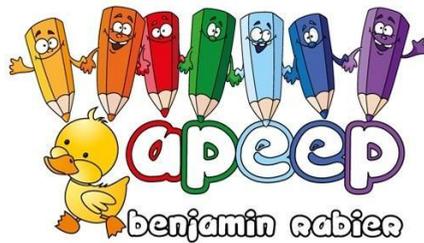
J'atteste ne pas avoir participé à 2 autres vide-greniers cette année. (*article L321-9 du code pénal*).

Fait le .... / .... / ..... Signature

Pièces à joindre **IMPÉRATIVEMENT** dans votre dossier:

- Une photocopie de votre pièce d'identité recto-verso
- Un justificatif de domicile
- Le paiement par chèque à l'ordre de "APEEP Brétignolles" ou espèces
- Le coupon dûment rempli et signé avec acceptation du règlement du vide-grenier et l'attestation sur l'honneur.

Le paiement et la liste des objets déposés seront demandés lors de l'inscription sur le Registre d'identification (décret n° 88-1040 du 14 novembre 1988).



« Un enfant qui sourit, c'est l'APEEP qui grandit »

Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de Brétignolles sur mer, 19 Avenue du Parc des Sports 85470 Brétignolles sur mer



[apeepbreti85@gmail.com](mailto:apeepbreti85@gmail.com)



[apeepbretignolles](https://www.facebook.com/apeepbretignolles)